



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Candidature à
l'appel à projets
Plan de paysage
transition
énergétique**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

24 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 10

Votants : 20

Voix : 35

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie

Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot

M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot

M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

M. JC. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR

M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon

Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon

Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour

M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE

M. F. DRECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH

Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN

M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET

Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme D. LENFANT

M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD

M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse

M. F. REYMANN, maire de Lugagnac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc

Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc

Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente informe les membres du bureau syndical que chaque année depuis 2013, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en partenariat avec l'ADEME et l'Office français de la biodiversité (OFB), lance un appel à projets (AAP), proposant d'accompagner 3 types de plans de paysage :

- * Plan de paysage « généraliste »
- * Plan de paysage biodiversité (financement OFB)
- * Plan de paysage transition énergétique (financement ADEME)

Le Parc a récemment développé de nombreux outils ayant trait au paysage et aux questions de transition énergétique. Une démarche de Plan de paysage, centrée sur les questions de transition, permettrait de traiter plus en profondeur la question de l'impact des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur notre territoire. Dans le cadre de l'appel à projets 2025, le ministère et l'ADEME renouvellent le soutien à ce type de Plan de paysage transition énergétique.

Déroulé d'un Plan de paysage et orientations pressenties

PHASE 1 : Diagnostic croisé paysage et énergie

L'objectif de cette première étape est de mettre en lumière les liens historiques entre paysage et énergie (moulins, hydroélectricité, mobilités, etc.), de mettre à jour le bilan énergétique du territoire, et d'approfondir la connaissance des enjeux locaux de transition énergétique et d'adaptation/atténuation du changement climatique.

Cette partie diagnostic réintègrera les différentes démarches déjà réalisées sur le territoire du Parc (Carnet de paysage, Plans de paysage des EPCI, mini plans de paysage, Plan Climat du Parc, PCAET des EPCI, Charte EnR du Département du Lot, etc.).

PHASE 2 : Co-construction des objectifs de qualité paysagère

Cette étape de définition d'une stratégie pour le territoire du Parc permettra de définir et détailler des objectifs de qualité paysagère en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique avec notamment des objectifs par énergie (chaque forme de photovoltaïque et méthanisation), d'approfondir les recommandations sur le bâti (rénovation, densification, bâti vacant, matériaux biosourcés, etc.), de questionner les mobilités en milieu rural en lien avec l'attractivité touristique, etc.

Cette étape permettra de poursuivre les phases de concertation menées par le Parc et les collectivités du territoire sur les conditions d'accueil des projets d'énergies renouvelables (Cadre de développement des énergies renouvelables du Parc, Zones d'accélération des énergies renouvelables, etc.).

PHASE 3 : Définition d'un Plan d'action

Pour aboutir à des objectifs opérationnels concrets (fiche guide), le Parc envisage d'accompagner des dynamiques en cours ou en émergence, afin de monter en généralité :

- * Guide d'intégration des EnR : ombrières, traqueurs, PV sol, bâtiments agricoles... ;

- * Cartographie des objectifs de production (ex : secteurs favorables au photovoltaïque) ;
- * Soutien à des démarches collectives de production d'énergies renouvelables ;
- * Construction d'une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé ;
- * Etude patrimoniale pour la remobilisation du bâti ancien ;
- * Mobilités douces en vallée du Lot (habitantes et touristes) ;
- * Déclinaison concrète des objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme ;
- * Poursuite de l'approche sensible des paysages de la sobriété énergétique.

Modalités financières

Dans le cadre de l'appel à projets "Plans de paysage" 2025, le Parc souhaite présenter un dossier valorisant les compétences de son équipe, complétées par un accompagnement par un bureau d'étude extérieur, notamment en phase de diagnostic et de définition des objectifs de qualité paysagère.

Le budget pour ce projet de deux ans serait ainsi de 122 408 €, dont 82 408 € de temps de travail pour les chargés de mission Energie-Climat et Urbanisme, paysage et patrimoine bâti (soit 1 équivalent temps plein), et 40 000 € de prestations extérieures. Les subventions accordées par l'ADEME pourraient attendre jusqu'à 80% pour les prestations et 70% pour le temps de travail, soit un total de 89 685 €. Dans la mesure du possible, le Parc recherchera des co-financements afin de réduire l'autofinancement.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à déposer la candidature du Parc et à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires au montage de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**